



Assemblée générale

Distr. générale
30 avril 2021
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 165 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée
des Nations Unies pour la stabilisation au Mali**

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédits ouverts pour 2019/20	1 138 457 900
Dépenses de 2019/20	1 136 908 900
Solde inutilisé de 2019/20	1 549 000
Crédits ouverts pour 2020/21	1 183 384 700
Montant estimatif des dépenses de 2020/21 ^a	1 178 331 500
Montant estimatif du solde inutilisé de 2020/21 ^a	5 053 200
Projet de budget du Secrétaire général pour 2021/22	1 183 917 900
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2021/22	(8 755 400)
Recommandation du Comité consultatif pour 2021/22	1 175 162 500

^a Montant estimatif au 31 mars 2021.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) (A/75/623 et A/75/767), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 23 avril 2021. On trouvera les observations et recommandations que le Comité consultatif a faites sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général dans son rapport à ce sujet (A/75/822), et celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 dans le rapport correspondant (A/75/289).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

2. Dans sa résolution 73/320 et sa décision 73/555, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 138 457 900 dollars (montant net : 1 122 190 600 dollars) pour financer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

3. Le montant brut des dépenses de l'exercice s'élève à 1 136 908 900 dollars (montant net : 1 119 558 100 dollars), ce qui correspond à un taux d'exécution de 99,9 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 1 549 000 dollars, représente 0,1 % du montant total des crédits ouverts pour l'exercice.

4. Le solde inutilisé de 1 549 000 dollars résulte de l'effet conjugué des éléments suivants : a) des dépenses opérationnelles moins élevées que prévu (40 382 100 dollars, soit 8,8 %) ; b) des dépenses supérieures aux prévisions au titre des militaires et du personnel de police (26 981 300 dollars, soit 5,4 %) et du personnel civil (11 851 800 dollars, soit 6,4 %). On trouvera à la section III.B du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission pour 2019/20 (A/75/623) le récapitulatif des ressources qui ont été réaffectées de la catégorie III aux catégories I et II comme suite à la redéfinition des priorités (38 833 000 dollars, soit 3,4 %). Une analyse détaillée des écarts figure à la section IV dudit rapport. Le Comité consultatif formule une observation générale sur cette question dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/75/822).

5. Le Comité consultatif a également été informé que les engagements non liquidés de l'exercice 2018/19 s'élevaient à 199 380 900 dollars au 30 juin 2019, et ceux de l'exercice 2019/20 se montaient à 251 436 800 dollars au 30 juin 2020.

Questions relatives au rapport du Comité des commissaires aux comptes

6. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la MINUSMA, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2020 (A/75/5 (Vol. II), par. 119 à 128, 135 à 144, 196 à 209, 211 à 238, 245 et 286 à 292). Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes avait formulé des observations et des recommandations relatives à la Mission, notamment en ce qui concerne : a) la justification de l'utilité des systèmes de drones aériens ; b) les lacunes constatées dans les contingents militaires ; c) la prorogation d'engagements temporaires ; d) la gestion des armes et

des munitions ; e) le recouvrement des coûts associés au transport aérien de passagers extérieurs à l'ONU ; f) les enseignements tirés des sentences arbitrales.

7. En ce qui concerne les lacunes constatées dans les contingents militaires et la recommandation tendant à veiller à ce que les unités militaires disposent des équipements dont elles ont besoin, le Comité consultatif a été informé que la MINUSMA continuait d'examiner ses besoins en matériel, en formation et en procédures opérationnelles avec le Siège et d'autres parties prenantes. Des visites préalables au déploiement étaient effectuées. Il arrivait néanmoins que certains pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police peinent à entretenir leur matériel et à maintenir leurs services eu égard aux conditions extrêmes qui prévalaient dans la zone d'opérations, sur les plans tant opérationnel et qu'environnemental. Le Comité a également été informé que la Mission avait lancé une initiative visant à centraliser toutes les restrictions déclarées et à faire en sorte qu'elles puissent être évaluées, le but étant que les principales parties prenantes, notamment la MINUSMA, soient bien au fait des restrictions avant que les déploiements ne soient menés à bien.

8. Le Comité consultatif rappelle qu'il a fait valoir que certaines observations et recommandations, concernant en particulier l'évaluation, le déploiement tactique et l'engagement d'unités et de moyens militaires, étaient des questions qui relevaient des prérogatives des États Membres et des organes compétents de l'Organisation des Nations Unies (A/75/829, par. 14). **Le Comité consultatif souscrit aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au sujet des questions administratives et budgétaires et compte qu'elles seront mises en œuvre en temps voulu.**

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

9. En ce qui concerne les dépenses effectives et les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2021, le montant des dépenses s'élevait à 910 226 600 dollars, ce qui représente 76,9 % des crédits ouverts (1 183 348 700 dollars). À la fin de l'exercice, ce montant devrait s'établir à 1 178 331 500 dollars, soit un solde inutilisé de 5 053 200 dollars.

10. Le Comité consultatif a été informé que toutes les demandes de remboursement des dépenses afférentes aux contingents avaient donné lieu à un règlement et que les montants dus au titre du matériel appartenant aux contingents avaient été versés jusqu'au 19 avril 2021. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 19 avril 2021, 320 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 10 388 600 dollars depuis la création de la Mission et 23 demandes étaient en instance de règlement. **Le Comité consultatif compte que les demandes en instances seront réglées dans les meilleurs délais.**

11. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 19 avril 2021, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 8 209 736 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 7 932 134 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 277 602 000 dollars. De plus, le Comité consultatif a été informé qu'au 19 avril 2021, le solde de trésorerie de la Mission se montait à 525 604 000 dollars, ce qui était suffisant pour couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses, d'un montant de 201 759 000 dollars. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres**

à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

A. Mandat et hypothèses budgétaires

12. Le mandat de la MINUSMA a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2100 (2013). Il a été prorogé par d'autres résolutions du Conseil, dont la dernière en date est la résolution 2531 (2020), par laquelle il a été renouvelé jusqu'au 30 juin 2021. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la Mission pour l'exercice 2021/22 sont exposées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Mission pour cet exercice (A/75/767).

B. Ressources nécessaires

13. Le budget proposé pour l'exercice 2021/22 s'élève à 1 183 917 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 533 200 dollars par rapport aux crédits approuvés pour l'exercice 2020/21 (1 183 384 700 dollars) (voir le tableau ci-dessous).

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2019/20)	Dépenses (2019/20)	Montant alloué (2020/21)	Dépenses au 31 mars 2021	Dépenses prévues (2021/22)	Variation	
						Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	495 313,0	522 294,3	493 922,9	423 042,1	488 350,5	(5 572,4)	(1,1)
Personnel civil	183 887,2	195 739,0	196 654,7	153 850,3	224 282,8	27 628,1	14,0
Dépenses opérationnelles	459 257,7	418 875,6	492 807,1	333 334,2	471 284,6	(21 522,5)	(4,4)
Montant brut	1 138 457,9	1 136 908,9	1 183 384,7	910 226,6	1 183 917,9	533,2	0,0
Recettes provenant des contributions du personnel	16 267,3	17 350,8	17 365,3	13 745,2	17 980,4	615,1	3,5
Montant net	1 122 190,6	1 119 558,1	1 166 019,4	896 481,4	1 165 937,5	(81,9)	(0,0)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–	–	–
Total	1 138 457,9	1 136 908,9	1 183 384,7	910 227,0	1 183 917,9	533,2	0,0

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif autorisé pour 2020/21 ^a	Effectif proposé pour 2021/22	Variation
Observateurs militaires	40	–	(40)
Membres des contingents	13 249	31 289	40
Police des Nations Unies	350	345	(5)
Unités de police constituées	1 570	1 575	5

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

14. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2021/22 s'élève à 488 350 500 dollars, ce qui représente une diminution de 5 572 400 dollars (1,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020/21. Cette diminution est imputable à une réduction des ressources demandées au titre des observateurs militaires, qui tient au remplacement des 40 observateurs militaires autorisés par des officiers d'état-major (2 165 600 dollars), et au titre des contingents, qui s'explique par la baisse du coût des rations, par l'augmentation du montant estimatif de l'ajustement du taux standard de remboursement qui est appliqué si le matériel majeur appartenant aux contingents manque ou ne fonctionne pas, et par la baisse prévue des indemnités pour décès et invalidité (6 989 900 dollars). La diminution est partiellement contrebalancée par une augmentation des crédits demandés au titre de la police des Nations Unies, qui tient à la mise à disposition par l'ONU de logements à un plus grand nombre de personnes (443 300 dollars), et au titre des unités de police constituées, qui s'explique par l'augmentation prévue des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents et des améliorations dans le déploiement du matériel appartenant aux contingents (3 139 800 dollars) (A/75/767, par. 133 à 137).

15. Le Comité consultatif a reçu les informations ci-après sur les coefficients délais de déploiement applicables aux militaires et au personnel de police en 2019/20 et 2020/21, et sur ceux qui sont proposés pour 2021/22.

Coefficient délais de déploiement

(En pourcentage)

Catégorie	Coefficient effectif pour 2019/20	Coefficient approuvé pour 2020/21	Coefficient effectif au 31 janvier 2021	Coefficient effectif au 28 février 2021	Coefficient effectif au 31 mars 2021	Coefficient effectif moyen au 31 mars 2021	Coefficient proposé pour 2021/22
Militaires et personnel de police							
Observateurs militaires	2,5	2,5	82,5	92,5	92,5	55,0	–
Contingents	8,4	5,0	1,1	1,9	2,0	4,4	6,0
Police des Nations Unies	14,9	10,0	19,7	12,3	15,1	22,0	9,9
Unités de police constituées	8,4	8,0	7,7	7,3	7,3	8,0	7,9

16. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.

2. Personnel civil

Catégorie	Effectif approuvé pour 2020/21	Effectif proposé pour 2021/22	Variation
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	825	827	2
Administrateurs recrutés sur le plan national	150	150	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	755	755	–
Emplois de temporaire			
Personnel recruté sur le plan international	2	–	(2)
Volontaires des Nations Unies			
Volontaires recrutés sur le plan international	198	200	2
Volontaires recrutés sur le plan national	6	6	–

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2020/21</i>	<i>Effectif proposé pour 2021/22</i>	<i>Variation</i>
Personnel fourni par des gouvernements	19	19	–
Total	1 955	1 957	2

17. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2021/22 s'élève à 224 282 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 27 628 100 dollars (14,0 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020/21. Le Secrétaire général indique que l'augmentation s'explique comme suit :

a) Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 23 866 800 dollars (14,9 %), imputable à la révision du barème des traitements et à l'application d'un taux de vacance de 6,0 %, contre 8,5 % en 2020/21.

b) Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 923 100 dollars (11,7 %), due à : i) l'application d'un taux de vacance de 12,0 % pour les administrateurs et de 11,0 % pour les agents des services généraux, contre 16,0 % et 13,2 %, respectivement, en 2020/21 ; ii) l'appréciation du franc CFA d'Afrique de l'Ouest par rapport au dollar des États-Unis.

c) Volontaires des Nations Unies : augmentation de 807 500 dollars (8,5 %), liée à l'application d'un taux de vacance moins élevé qu'en 2020/21, à savoir 11,1 % au lieu de 18,3 %, et à la création proposée de deux postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international (ibid., par. 139 à 141).

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

18. Le Secrétaire général indique que le projet de budget pour l'exercice 2021/22 doit permettre de financer 1 957 postes de personnel civil, compte étant tenu des principaux changements suivants :

a) création de deux postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international, à savoir un poste d'assistant(e) des commissions d'enquête à Bamako et un poste de spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) à Ménaka ;

b) reclassement d'un poste de spécialiste de l'approvisionnement de la classe P-4 à la classe P-5 et d'un poste de fonctionnaire des transports de la classe FS-6 à la classe P-4 ;

c) transformation en postes d'un emploi de temporaire de coordonnateur(trice) adjoint(e) (P-2) et d'un emploi de temporaire d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) du Service mobile de la classe FS-5) ;

d) transfert d'un poste de spécialiste de l'approvisionnement (agent(e) du Service mobile) de la Section de la gestion centralisée des stocks à la Section des approvisionnements essentiels.

Reclassements

19. Le Secrétaire général indique que le reclassement proposé de P-4 à P-5 d'un poste de spécialiste de l'approvisionnement dans la Section des approvisionnements essentiels vise à renforcer la supervision, la direction et les orientations de manière à soutenir les équipes techniques qui gèrent les contrats. Il fait aussi observer qu'en raison de l'insécurité croissante et du déploiement dispersé des activités de la Mission, l'ampleur des besoins en approvisionnements essentiels a augmenté (ibid., par. 104). Le Comité consultatif note qu'il est également proposé de transférer un

poste de spécialiste de l'approvisionnement (agent(e) du Service mobile) de la Section de la gestion centralisée des stocks à la Section des approvisionnements essentiels afin de renforcer les contrôles internes (ibid., par. 105). Il estime que le transfert proposé devrait également permettre d'apporter un appui supplémentaire sur les plans de la supervision et de l'élaboration d'orientations. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que le reclassement proposé d'un poste de spécialiste de l'approvisionnement de la classe P-4 à la classe P-5 soit justifié et recommande donc de ne pas approuver ce reclassement.**

20. En ce qui concerne le reclassement proposé de FS-6 à P-4 d'un poste de fonctionnaire des transports, le Secrétaire général indique que la Mission a besoin d'un expert fonctionnel pour renforcer : la supervision des unités de transport ; la prestation de conseils ; les résultats escomptés ; le dialogue avec les parties prenantes au sujet des besoins de transport ; la maîtrise des coûts ; et l'efficacité des activités de transport faisant appel à un vaste parc de véhicules sur plusieurs sites (ibid., par. 100). **Le Comité consultatif estime que les agents du Service mobile devraient posséder l'expérience et les compétences techniques nécessaires pour améliorer les résultats des unités de transport et recommande donc de ne pas approuver le reclassement proposé d'un poste de fonctionnaire des transports.**

Dépenses communes de personnel

21. D'après les informations communiquées au Comité consultatif, un montant de 84 219 200 dollars est demandé pour financer les dépenses communes de personnel afférentes au personnel recruté sur le plan international, sachant que ces dépenses se sont montées à 72 829 200 dollars en 2019/20 et s'établissaient à 38 295 200 dollars au 31 janvier 2021 pour l'exercice 2020/21. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les dépenses communes de personnel se composaient d'un grand nombre d'éléments et que les crédits demandés à cette rubrique étaient calculés sur la base des coûts enregistrés dans le passé pour ces éléments dans leur ensemble¹. Les dépenses effectives dépendent ensuite de la situation de chacun des membres du personnel. La composition des effectifs de la Mission variant d'un exercice à l'autre, il se peut qu'il y ait des écarts entre les montants prévus au budget et les montants effectifs. **Le Comité consultatif considère que les données relatives aux dépenses témoignent d'un manque de précision dans l'établissement du budget et espère que des informations plus détaillées sur le calcul des dépenses communes de personnel seront présentées dans le prochain projet de budget de la MINUSMA.**

Prime de danger

22. Les ressources demandées au titre de la prime de danger à verser au personnel recruté sur le plan international s'élèvent à 5 277 600 dollars. D'après les informations communiquées au Comité consultatif, les dépenses engagées à cette

¹ Les dépenses communes de personnel sont composées des éléments suivants : indemnités pour charges de famille ; indemnités de représentation ; primes de mobilité et de sujétion ; allocations-logement ; cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ; avantages offerts dans les lieux d'affectation famille non autorisée ; indemnités pour frais d'études ; paiement des jours de congé annuel accumulés ; primes d'affectation ; autres coûts afférents au recrutement ; primes de rapatriement ; autres coûts afférents à la cessation de service ; réserve des opérations de maintien de la paix pour le règlement des demandes d'indemnisation ; examens médicaux ; mesures de sécurité applicables au domicile ; contributions aux plans d'assurance médicale ; assurance ; voyages au titre des études ; voyages pour congé dans les foyers ; voyages de visite familiale ; voyages à l'occasion du recrutement ; voyages consécutifs à la cessation de service ; voyages aux fins de mutation ; voyages aux fins d'affectation dans une mission ; voyages aux fins d'évacuation sanitaire ; déménagement des effets personnels au moment d'une affectation.

rubrique ne s'établissaient qu'à 1 997 400 dollars au 31 janvier 2021, contre des crédits ouverts de 5 468 500 dollars pour l'exercice 2020/21. **Compte tenu de ces faibles dépenses et de l'impact que la pandémie de COVID-19 continue d'avoir, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 %, soit 527 800 dollars, le montant des ressources demandées pour la prime de danger à verser au personnel recruté sur le plan international.**

Taux de vacance

23. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des taux de vacance concernant le personnel civil pour les exercices 2019/20 et 2020/21, ainsi que de ceux qu'il est proposé d'appliquer pour 2021/22. Le Comité consultatif note qu'aucune raison n'est donnée pour expliquer l'application de taux de vacance différents de ceux qui ont été constatés pendant l'exercice en cours, en particulier pour le personnel recruté sur le plan international, auquel a été appliqué un taux de vacance de 6,0 % alors que le taux effectif moyen s'établissait à 7,2 % et le taux effectif à 7,8 % au 31 mars 2021.

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2019/20</i>	<i>Taux approuvé 2020/21</i>	<i>Taux effectif au 31 janvier 2021</i>	<i>Taux effectif au 28 février 2021</i>	<i>Taux effectif au 31 mars 2021</i>	<i>Taux effectif moyen au 31 mars 2021</i>	<i>Taux prévu 2021/22</i>
Personnel civil							
Personnel recruté sur le plan international	8,0	8,5	7,5	7,2	7,8	7,2	6,0
Personnel recruté sur le plan national							
Administrateurs recrutés sur le plan national	14,0	16,0	10,7	9,3	8,7	11,3	12,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	12,6	13,2	8,6	8,1	8,1	9,7	11,0
Volontaires des Nations Unies							
Volontaires recrutés sur le plan international	15,7	18,3	9,6	9,6	7,1	11,6	11,1
Volontaires recrutés sur le plan national	100,0	17,0	16,7	16,7	—	66,7	50,0
Emplois de temporaire							
Personnel recruté sur le plan international	—	—	50,0	50,0	50,0	50,0	—
Personnel fourni par des gouvernements	26,3	26,0	15,8	5,3	10,5	15,8	15,8

24. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il estime que les taux de vacance proposés doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux proposés diffèrent des taux effectifs, la raison doit toujours en être clairement indiquée dans le projet de budget et les documents connexes (A/74/737/Add.8, par. 14 et A/73/755/Add.8, par. 31).**

Postes vacants

25. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2021, la Mission comptait 19 postes vacants depuis plus de deux ans (4 d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 15 d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

26. **Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 74/290, l'Assemblée générale a redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile et prié de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement, de passer en revue les postes qui**

étaient vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression.

27. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 19, 20 et 22 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.

3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2019/20)	Dépenses (2019/20) (1)	Montant alloué (2020/21) (2)	Dépenses au 31 mars 2021	Dépenses prévues (2021/22) (3)		Variation	
					(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)		
Dépenses opérationnelles								
Consultants et services de consultants	640,9	234,6	525,5	287,5	575,7	50,2	9,6	
Voyages officiels	4 026,2	3 239,2	4 720,6	1 459,0	4 630,1	(90,5)	(1,9)	
Installations et infrastructures	97 587,3	96 306,3	137 960,3	64 757,0	104 301,2	(33 659,1)	(24,4)	
Transports terrestres	15 606,5	15 871,4	18 463,3	14 811,6	14 564,5	(3 898,8)	(21,1)	
Opérations aériennes	145 119,7	122 753,8	160 208,6	102 859,1	172 137,8	11 929,2	7,4	
Opérations maritimes ou fluviales	1 224,8	2 295,9	1 840,3	416,4	1 315,7	(524,6)	(28,5)	
Communications et informatique	91 860,8	80 208,9	63 712,7	64 086,8	68 147,4	4 434,7	7,0	
Santé	9 351,6	15 723,2	8 671,3	9 013,6	8 700,2	28,9	0,3	
Fournitures, services et matériel divers	89 839,9	78 863,9	91 904,5	73 086,9	92 112,0	207,5	0,2	
Projets à effet rapide	4 000,0	3 378,4	4 800,0	2 556,3	4 800,0	—	—	
Total partiel	459 257,7	418 875,6	492 807,1	333 334,2	471 284,6	(21 522,5)	(4,4)	

28. La diminution proposée au titre des dépenses opérationnelles, d'un montant de 21 522 500 dollars (4,4 %), s'explique par la baisse des dépenses prévues aux rubriques Installations et infrastructures, Transports terrestres, Opérations maritimes ou fluviales et Voyages officiels. Elle est partiellement contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues aux rubriques Opérations aériennes, Communications et informatique, Fournitures, services et matériel divers, Consultants et services de consultants et Santé (A/75/767, par. 142 à 148). **Le Comité consultatif note que le montant global des crédits demandés pour l'exercice 2021/22 au titre des dépenses opérationnelles est en diminution, mais n'est pas convaincu que les informations fournies justifient pleinement les besoins en ressources exposés ci-après. Compte tenu de la sous-utilisation des crédits et de l'impact que la COVID-19 continuera probablement d'avoir, il fait les observations et recommande les ajustements qui suivent.**

Consultants et services de consultants

29. Les ressources demandées au titre des consultants et services de consultants, d'un montant de 575 700 dollars, font apparaître une augmentation de 50 200 dollars (9,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2020/21. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ce montant doit essentiellement permettre de financer la mise en œuvre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, les techniques d'enquête dans les contextes militaire

et policier et les mesures de sécurité et d'hygiène du travail sur le terrain. Les informations qui lui ont été communiquées font apparaître une sous-utilisation des crédits de 406 300 dollars (63,4 %) en 2019/20. Le Comité note qu'au 31 mars 2021, les dépenses ne dépassaient pas 287 500 dollars et on prévoyait que les dépenses totales de l'exercice se monteraient à 370 600 dollars, contre des crédits ouverts de 525 500 dollars, ce qui laisserait un solde inutilisé de 154 900 dollars (29,5 %) à la fin de juin 2021. **Compte tenu de la nécessité de compter davantage sur les capacités internes, le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu par les justifications qui lui ont été fournies et recommande donc une réduction de 86 400 dollars (15 %) des ressources demandées au titre des consultants et services de consultants.**

Voyages officiels

30. Le montant des ressources demandées au titre des voyages officiels s'élève à 4 630 100 dollars, soit une diminution de 90 500 dollars (1,9 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice 2020/21. Les informations communiquées au Comité consultatif font apparaître une sous-utilisation de 787 000 dollars (19,5 %) à cette rubrique en 2019/20. Le Comité note également qu'au 31 mars 2021, les dépenses n'avaient pas dépassé 1 459 000 dollars et on prévoyait que les dépenses totales de l'exercice se monteraient à 2 054 100 dollars, contre des crédits ouverts de 4 720 600 dollars, ce qui laisserait un solde inutilisé de 2 666 500 dollars (56,5 %) à la fin de juin 2021. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il faudrait recourir davantage aux réunions virtuelles et aux outils de formation en ligne, réduire au minimum les voyages motivés par la participation à des ateliers, des conférences ou des réunions et, lorsque de tels voyages sont proposés, présenter des justifications détaillées. Le Comité souligne également que le calcul des montants à inscrire au budget au titre des voyages doit être pleinement conforme aux dispositions des documents publiés sous les cotes ST/SGB/2009/9 et ST/AI/2013/3. Le Comité consultatif recommande de réduire de 926 000 dollars (20 %) le montant des ressources demandées au titre des voyages officiels.**

Services collectifs de distribution et services d'élimination des déchets

31. Les ressources demandées au titre des services collectifs de distribution et des services d'élimination des déchets (rubrique Installations et infrastructures) s'élèvent à 6 472 000 dollars, soit une augmentation de 5 300 dollars (0,1 %) par rapport au montant alloué pour 2020/21. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les crédits demandés correspondaient aux ressources nécessaires à l'exécution de contrats conclus dans les domaines suivants : a) gestion des déchets solides non dangereux et des déchets médicaux (3 648 500 dollars) ; b) collecte des déchets, activités de traitement et d'évacuation (890 400 dollars) ; c) gestion des déchets dangereux (950 000 dollars) ; d) approvisionnement en eau et en électricité (263 071 dollars) ; e) lutte phytosanitaire et fumigation (720 029 dollars). Il note que le montant des ressources demandées au titre des services contractuels liés aux services collectifs de distribution et aux services d'élimination des déchets est calculé sur la base de la consommation constatée dans le passé et que les besoins en la matière pourraient être partiellement satisfaits à l'aide de contrats-cadres. Les informations communiquées au Comité consultatif font apparaître une sous-utilisation de 6 225 100 dollars (67,4 %) des crédits ouverts à cette rubrique en 2019/20. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu par les justifications qui lui ont été fournies et recommande donc de réduire de 647 200 dollars (10 %) le montant des ressources demandées au titre des services collectifs de distributions et des services d'élimination des déchets.**

Opérations aériennes

32. Les ressources demandées au titre des opérations aériennes, d'un montant de 172 137 800 dollars, font apparaître une augmentation de 11 929 200 dollars (7,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2020/21. Le Secrétaire général indique que cette augmentation est due : a) à la hausse des frais de location et d'exploitation de la flotte d'avions et d'hélicoptères, laquelle s'explique par une hausse des coûts garantis de la flotte prévus dans les arrangements contractuels en cours de négociation pour les dispositifs habités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, ainsi que par le remplacement d'hélicoptères militaires utilitaires moyens par des appareils civils blindés spécialisés plus coûteux ; b) à une hausse des dépenses tenant à l'exploitation de deux systèmes permettant le contrôle d'engins depuis le sol, contre un seul pour l'exercice 2020/21, grâce auxquels il sera possible d'installer une ligne de commande supplémentaire pour diriger les drones moyenne altitude longue endurance (A/75/767, par. 144).

33. Le montant des ressources demandées pour le déploiement et l'exploitation de deux drones moyenne altitude longue endurance, au titre du matériel et des fournitures et des services, s'élève à 20 337 500 dollars, soit une augmentation de 4 353 800 dollars (27,2 %) par rapport aux crédits ouverts en 2020/21. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces moyens aériens permettraient à la Mission de mener en parallèle au moins deux opérations de grande ampleur nécessitant des activités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance. Les informations qui lui ont été communiquées font toutefois apparaître une sous-utilisation de 9 493 500 dollars (43,5 %) au cours de l'exercice 2019/20 au titre du matériel et des fournitures et des services. Il note également qu'au 31 janvier 2021, les dépenses engagées ne dépassaient pas 334 500 dollars, contre des crédits ouverts de 15 983 700 dollars. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que les ressources demandées au titre des services liés aux opérations aériennes soient pleinement justifiées et recommande donc d'en réduire le montant de 2 033 700 dollars (10 %).**

34. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a également été informé qu'il était proposé de déployer 7 systèmes de drones aériens, dont 19 véhicules sans pilote, en 2021. Il a aussi été informé que de 2016 à 2019, la Mission avait eu recours à un prestataire privé fournissant des services de renseignement, de surveillance et de reconnaissance à Tombouctou. En août 2019, le contrat a été prorogé jusqu'en juin 2020, pour un coût annuel de 17,8 millions de dollars ; il a toutefois été résilié en décembre 2019 en raison de problèmes de performance persistants. Sur la base des enseignements tirés, le nouveau contrat a été assorti d'une clause de fiabilité disposant que si le prestataire assurait moins de 92 % des heures de vol prévues, le montant dû par l'ONU serait réduit en conséquence. **Tout en prenant note de la clause de fiabilité ajoutée au nouveau contrat, le Comité consultatif recommande que, compte tenu des enseignements tirés de la sous-utilisation des systèmes de drones aériens, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'évaluer la performance de ces systèmes et l'utilisation qui en est faite et de revoir le contrat afin d'y incorporer une disposition prévoyant un abattement pour sous-utilisation, et le prie de faire le point de la question dans le prochain projet de budget (voir également A/75/822/Add.6, par. 35).** Il examinera les questions relatives à l'acquisition de systèmes de drones aériens dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/75/822).

Communications et informatique

35. Les ressources demandées au titre des communications et de l'informatique s'élèvent à 68 147 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 4 434 700

dollars (7,0 %) par rapport au montant alloué pour 2020/21. Le Secrétaire général indique que cette augmentation est principalement due à l'acquisition de matériel de communication et de matériel informatique destiné à : a) renforcer les systèmes dont dispose la Mission pour protéger les camps contre les menaces que présente l'utilisation de drones par des groupes armés ; b) appuyer les stations terrestres de télécommunication par satellite en vue d'améliorer les capacités de commandement et de contrôle, notamment la transmission sécurisée de données aux équipes spéciales mobiles lors d'opérations terrestres lointaines ; c) améliorer, dans le cadre du plan d'adaptation de la Mission, les systèmes de détection des intrusions dans le périmètre à Gao, Ber et Goundam (A/75/767, par. 146).

36. Les informations qui ont été communiquées au Comité consultatif font apparaître une sous-utilisation de 11 651 900 dollars (12,7 %) des crédits ouverts à cette rubrique en 2019/20. Le Comité constate toutefois qu'en ce qui concerne l'exercice en cours, les dépenses dépassaient déjà le montant alloué de 374 100 dollars au 31 mars 2021. On prévoit que les dépenses totales de l'exercice se chiffreront à 76 613 900 dollars, contre des crédits ouverts de 63 712 700 dollars, soit un dépassement de 12 901 200 dollars (20,2 %) à la fin de juin 2021. **De l'avis du Comité consultatif, cette évolution des dépenses témoigne d'un manque de rigueur dans la planification et de précision dans l'établissement du budget. Le Comité n'est pas convaincu que les ressources demandées au titre des communications et de l'informatique soient pleinement justifiées et recommande donc d'en réduire le montant de 3 407 400 dollars (5 %).**

Fret et dépenses connexes diverses

37. Les ressources demandées au titre du fret et des dépenses connexes diverses (rubrique Fournitures, services et matériel divers) s'élèvent à 10 204 000 dollars, ce qui représente une diminution de 1 532 000 dollars (13,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020/21. Les informations qui ont été communiquées au Comité consultatif font apparaître une sous-utilisation de 7 756 700 dollars (61,1 %) des crédits ouverts à cette rubrique en 2019/20. Le Comité note également qu'au 31 janvier 2021, les dépenses engagées ne dépassaient pas 3 964 900 dollars, contre des crédits ouverts de 11 736 000 dollars. Dans son rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2019/20, le Secrétaire général indique que la sous-utilisation des crédits ouverts à cette rubrique s'explique en partie par le fait que le transport de marchandises a été assuré par la compagnie spécialisée en convois de combat de la Mission avec des camions appartenant à l'ONU, plutôt que par des prestataires de services extérieurs (A/75/623, par. 108). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'en raison de l'insécurité qui régnait dans le nord du Mali, on s'attendait à ce que les mouvements au sol restent très difficiles pendant l'exercice en cours, si bien que la MINUSMA prévoyait de continuer à recourir à des compagnies spécialisées en convois de combat et à des unités de transport lourd. **Étant donné que la Mission compte continuer de faire appel à ses ressources internes, notamment à ses compagnies spécialisées en convois de combat, pour le transport de marchandises, plutôt que de s'en remettre uniquement à des prestataires extérieurs, le Comité consultatif n'est pas convaincu que les ressources demandées au titre du fret et des dépenses connexes diverses soient pleinement justifiées, et recommande donc d'en réduire le montant de 1 020 400 dollars (10 %).**

Services de détection des mines et de déminage

38. Le Secrétaire général indique que le montant estimatif des ressources nécessaires pour les services de détection des mines et de déminage s'élève à 44 831 000 dollars (A/75/767, par. 121). Ayant demandé des précisions, le Comité

consultatif a été informé que le Service de la lutte antimines est chargé de définir la stratégie et d'assurer la conception et le suivi du programme de lutte antimines de la Mission, lequel est mis en œuvre par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Le Service dispense des conseils et supervise la performance de l'UNOPS, assure la liaison avec la MINUSMA pour l'aider à déterminer ses besoins en ressources et communique régulièrement à cette dernière des informations actualisées sur la performance et le budget. Il est chargé de veiller à ce que les activités relevant de la lutte antimines, notamment les activités de sensibilisation aux dangers des mines, de repérage et de déminage, soient menées de manière conforme aux normes internationales et nationales pertinentes, ainsi qu'aux orientations et à la politique de l'ONU en la matière. En outre, le Service de la lutte antimines donne au ou à la chef de la composante militaire des avis sur l'accréditation et les normes relatives à la qualité et à l'attribution des tâches relevant de la lutte antimines, et conseille les unités militaires sur les normes relatives à la qualité et à l'attribution des tâches.

39. Le Comité consultatif a également été informé que l'UNOPS recrutait et administrait les spécialistes de la lutte antimines et fournissait des services et des biens selon les modalités prévues par son mémorandum d'accord avec l'ONU. De plus, l'UNOPS mène des enquêtes non techniques, dispense des conseils techniques sur les risques d'explosion et la gestion sûre des munitions afin de faciliter la sécurité des opérations des missions, et offre des séances de sensibilisation aux dangers des mines et des restes explosifs de guerre.

40. Le Comité consultatif a reçu le tableau ci-dessous, qui donne une vue d'ensemble des ressources relatives aux services de détection des mines et de déminage entre 2019 et 2022.

(En dollars des États-Unis)

Description	Dépenses (2019/20)	Montant alloué (2020/21)	Montant proposé (2021/22)
Membres du personnel	11 447 113	12 957 984	12 735 054
Voyages	851 986	1 099 052	976 314
Accords avec des tiers	27 440 882	25 291 534	25 217 259
Matériel	2 306 475	2 063 409	1 955 333
Dépenses de fonctionnement	1 386 450	1 121 539	568 652
Frais perçus par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets : coûts directs et coûts d'appui aux projets gérés localement et centralement.	3 287 866	3 466 482	3 378 388
Total	46 720 772	46 000 000	44 831 000

41. Le Comité consultatif formule d'autres observations sur les activités liées à la lutte antimines dans son rapport sur les constatations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/75/829).

42. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 27, 29 à 31, 33, 34, 36 et 37 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.

V. Questions diverses

Impact de la pandémie de maladie à coronavirus 2019

43. En ce qui concerne l'impact de la pandémie de COVID-19, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, qu'au 12 avril 2021, 32 membres de la MINUSMA étaient malades, 653 étaient guéris, 74 avaient été rapatriés et 4 étaient décédés. Il a également été informé que l'Organisation avait récemment lancé un plan de vaccination du personnel de la MINUSMA sur le terrain, qui consistait à offrir 3 500 doses à 20 % du personnel civil et 27 500 doses au personnel en tenue.

44. Le Comité consultatif a été informé que la Mission coordonnait les initiatives lancées conjointement par les entités des Nations Unies en vue de contribuer à la bonne exécution des mandats respectifs et d'aider les autorités maliennes à mettre en œuvre leurs plans nationaux de riposte à la pandémie de COVID-19. En plus de leur soutien habituel, la composante militaire et la composante Police ont aussi fourni à leurs homologues nationaux, selon les besoins, des équipements et du matériel destinés à atténuer la propagation du virus et à assurer ainsi la protection des civils. En ce qui concerne l'impact de la pandémie sur les projets de construction, le Comité a été informé que pour protéger les membres de la MINUSMA dans cette situation sans précédent, il avait été demandé à plus de 90 % du personnel travaillant sur plusieurs projets dans la zone de la Mission de rester à l'écart des bases d'opérations, et les projets de construction avaient été mis au point mort pendant une longue période. En conséquence, les travaux relevant de nombreux projets avaient complètement cessé, à l'exception des améliorations nécessaires aux installations médicales.

45. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a noté avec une vive préoccupation la menace que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) représentait pour la vie, la santé et la sécurité et souligné qu'il importait d'assurer la sûreté, la sécurité et la santé du personnel de maintien de la paix, de maintenir la continuité de l'exécution des mandats essentiels, dont la protection des civils, de réduire au minimum le risque que les activités de la mission contribuent à la propagation du virus et, selon les possibilités, d'aider les autorités nationales, si elles en faisaient la demande et dans le cadre des mandats prévus, à prendre des mesures pour lutter contre la COVID-19, en collaboration avec la coordonnatrice résidente ou le coordonnateur résident et les entités des Nations Unies présentes dans le pays (résolution 74/290, par. 15). Le Comité compte que des informations actualisées à ce sujet seront communiquées dans le prochain rapport sur l'exécution du budget et dans le prochain projet de budget.

Situation en matière de sécurité

46. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la MINUSMA continuait d'œuvrer dans un environnement complexe et difficile, et que la situation générale en matière de sécurité ne cessait de se détériorer, en particulier dans le centre du pays. Ces éléments, ainsi que l'ampleur de la zone géographique dans laquelle la Mission doit opérer, posent toute une série de difficultés au regard de la protection des civils. Le Comité a également été informé que les moyens aériens étaient essentiels au succès des opérations de protection et à la mise en œuvre du plan d'adaptation de la Mission. La MINUSMA a rencontré des difficultés lors du déploiement de certains des aéronefs approuvés (hélicoptères militaires de transport moyens, hélicoptères de combat, avions contenant des plateformes embarquées de renseignement, de surveillance et de reconnaissance et systèmes de véhicules sans pilote ou pilotés à distance) en raison de l'absence d'engagements tangibles de la part

des pays fournisseurs et de retards dans la constitution de la force liés à la pandémie de COVID-19. D'après les informations communiquées au Comité, la Mission pourrait disposer des capacités nécessaires en recourant à des solutions civiles ou commerciales plutôt qu'aux hélicoptères militaires de transport moyens. Le Comité a également été informé que la MINUSMA procédait à un grand nombre de travaux visant à renforcer la sécurité en divers endroits de sa zone d'opérations (Kidal, Tombouctou, Gao, Tessalit, Ménaka, Mopti, Ber, Goundam, Aguelhok, Ansongo, Bamako). Il s'agissait notamment d'installer des dispositifs de protection latérale contre les éclats et de protection des moyens aériens contre les effets de souffle, de construire des abris souterrains fortifiés et des défenses de périmètre, d'améliorer la sécurité aérienne, de renforcer la sécurité des infrastructures des camps et d'aménager des champs de tir.

47. Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 74/290, l'Assemblée générale s'est dite consciente des problèmes de sécurité croissants auxquels faisait face le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, a réaffirmé sa volonté d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de la Mission, notamment celles du personnel en tenue, et a prié le Secrétaire général de renforcer encore les mesures prises à cet égard et de lui faire rapport sur la question dans le projet de budget suivant.

Système complet de planification et d'évaluation de la performance

48. Le Secrétaire général indique que la MINUSMA continuera à mettre l'accent sur la planification et l'exécution intégrées de son mandat, notamment en faisant usage du Système complet de planification et d'évaluation de la performance ainsi que d'autres outils de suivi de la performance. La Mission continuera également de s'employer à favoriser les convergences entre le Système et ses autres outils de planification et de performance (A/75/767, par. 32).

49. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la MINUSMA avait lancé le développement de son système complet de planification et d'évaluation de la performance en août 2019 et avait effectué en décembre 2019 un premier test, qui avait mis en lumière la nécessité d'y apporter des modifications et de renforcer la collecte de données. À la mi-2020, la Mission a mis à jour le cadre du Système de façon à mieux rendre compte de ses priorités stratégiques, et y a ajouté un élément destiné à suivre l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'exécution du mandat et l'action qu'elle mène pour l'atténuer. Le Comité a également été informé qu'à la suite de la crise politique d'août 2020, on s'employait à modifier le cadre du Système de façon à tenir compte des nouvelles réalités sur le terrain et du réalignement des priorités de la Mission et des résultats prévus à l'appui de la transition politique. Il a aussi été informé que le Système avait éclairé la planification et l'élaboration des projets de budget de la Mission pour 2020/21 et 2021/22 en facilitant l'application d'une démarche davantage axée sur les résultats. Au vu de l'utilisation qui en a été faite jusqu'à présent, le Système peut manifestement apporter de la valeur ajoutée au suivi et à l'évaluation de la performance. Il a toutefois mis en évidence un problème de taille, à savoir que les mécanismes d'application du principe de responsabilité et de planification établis à l'échelle du système sont trop nombreux pour que les effectifs approuvés de la Mission puissent les appuyer et les déployer efficacement. Le Comité examine cette question plus avant dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/75/822).

Recouvrement des coûts

50. Le Comité consultatif a été informé qu'au cours de l'exercice 2019/20, un montant de 16 519 000 dollars avait été recouvré et que les recouvrements étaient

comptabilisés en produits, une distinction étant faite selon que ces produits étaient considérés comme « disponibles » ou « non disponibles ». Il a également été informé que les recettes provenant du recouvrement des coûts étaient gérées au moyen d'un fonds spécial qui permettait de séparer les crédits réservés aux activités prescrites des recettes et des dépenses afférentes à l'appui fourni à d'autres entités des Nations Unies et aux autres activités de recouvrement des coûts. Il a aussi été informé que l'appui offert par la MINUSMA sous réserve du recouvrement des coûts concernait principalement les carburants et les rations, mais également, dans une certaine mesure, les travaux de construction et d'entretien et l'informatique et les communications.

51. En ce qui concerne les montants recouverts au titre du transport aérien, le Comité consultatif a été informé que la grande majorité des passagers extérieurs à la MINUSMA étaient transportés pour des activités prescrites. La Mission prend la décision de recouvrer les coûts en fonction de la nature du voyage et les recouvre auprès de tous les passagers qui ne font pas partie de son personnel, sauf dans le cadre de l'appui au Gouvernement malien, à ses partenaires de réalisation, aux parties au processus de paix (signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali), aux acteurs versant des contributions aux fonds d'affectation spéciale et aux prestataires de services dont le contrat dispose que les services de transport sont assurés par la Mission. Le Comité a également été informé que la MINUSMA était en train de mettre en place un mécanisme de suivi du taux de recouvrement des coûts afin de veiller au respect de la directive générale pertinente. Ayant demandé des précisions, il a été informé qu'en décembre 2020, le Centre d'appui à la Mission s'était doté d'un groupe de la gestion des services chargé de simplifier et de rationaliser le traitement des demandes de services et le recouvrement des coûts connexes grâce à un flux de travail clair et bien défini.

52. Le Comité consultatif note que tous les montants recouverts au cours de l'exercice 2019/20 ont été versés au compte de la Mission ouvert à cet effet et qu'on ne savait pas bien si certains de ces montants avaient été enregistrés comme non disponibles et devaient être restitués aux États Membres. **Le Comité consultatif a formulé des observations et des recommandations sur le recouvrement des coûts dans son rapport sur les constatations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (voir [A/75/829](#), par. 35 à 38) et examine la question plus avant dans son rapport sur les questions relatives aux opérations de maintien de la paix en général ([A/75/822](#)).**

Projets à effet rapide

53. On trouvera des informations sur les projets à effet rapide aux paragraphes 128 à 131 du projet de budget ([A/75/767](#)). Les ressources nécessaires à cette rubrique sont estimées à 4 800 000 dollars et doivent permettre l'exécution de 96 projets ; en 2020/21, des crédits d'un même montant ont été ouverts pour financer 110 projets. Les projets proposés ont trait aux domaines suivants : a) cohésion sociale, réconciliation, prévention et nouvelles méthodes de gestion des conflits, et renforcement de la confiance ; b) rénovation ou reconstruction de petites infrastructures publiques ; c) activités génératrices de revenus, projets favorisant les sources de revenus et projets socioéconomiques.

54. En ce qui concerne l'exercice en cours, le Comité consultatif a été informé qu'au 17 mars 2021, les dépenses effectivement engagées au titre des projets à effet rapide s'élevaient à 2,2 millions de dollars. On prévoyait que 95 % des crédits ouverts à cette rubrique auraient été engagés à la fin d'avril 2021. Le Comité a également été informé

que, compte tenu des conditions de sécurité, la Mission axerait ses projets à effet rapide sur les zones relevant de l'autorité de l'État. Le nombre de projets proposés pour 2021/22 tient compte de la situation en matière de sécurité. Il a été porté à la connaissance du Comité que la Mission avait passé en revue un échantillon de 70 projets exécutés entre 2014 et 2017 pour en évaluer l'efficacité, l'efficience, l'incidence, la viabilité à long terme et la pertinence. Il est ressorti de cette étude que les projets à effet rapide contribuaient à consolider la paix, à stabiliser les communautés et à faire mieux connaître l'action de la MINUSMA et de ses partenaires. Selon les informations qui ont été communiquées au Comité, ces projets ont permis de répondre rapidement aux besoins immédiats de la population à faible revenu, tant dans le centre que dans le nord du pays, et de mobiliser un appui en faveur de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, signé en 2015.

55. Tout en étant conscient des difficultés liées à la situation en matière de sécurité et prenant note des résultats de l'étude des projets à effet rapide, le Comité consultatif est d'avis que la Mission devrait améliorer la planification générale et évaluer régulièrement les projets qu'elle exécute. Le Comité considère que les ressources devraient être allouées en priorité aux projets ayant les retombées les plus concrètes, compte étant tenu des meilleures pratiques et des enseignements tirés des évaluations. Le Comité compte que des informations actualisées et détaillées sur la planification et l'évaluation des projets seront présentées dans le prochain projet de budget.

Activités relatives aux programmes

56. On trouvera des informations sur les autres activités relatives aux programmes qu'il est proposé de mener aux paragraphes 124 à 127 du projet de budget. Le Secrétaire général indique que des ressources d'un montant de 7 538 700 dollars sont demandées aux fins de l'exécution de toute une série d'activités, notamment dans les domaines suivants : appui électoral et aide à la stabilisation de la situation dans le centre et le nord du pays, amélioration de la collaboration et renforcement de la confiance entre la société civile et les autorités nationales et locales, prévention et répression des violences sexuelles liées au conflit, réforme du secteur de la sécurité, droits humains et protection, affaires judiciaires et pénitentiaires, et stabilisation et relèvement. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en dépit des obstacles politiques et de l'insécurité, la Mission avait amélioré son taux d'exécution des activités relatives aux programmes. Celui-ci s'établissait en effet à 70 % pour 2019/20, soit une augmentation de 5 % par rapport au taux de l'exercice 2018/19. Le Comité a également été informé que, malgré les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, la Mission avait déterminé que 38 projets devaient être exécutés à titre prioritaire ou hautement prioritaire.

57. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que la Mission ait la latitude voulue pour utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et à ce qu'elle rende compte de l'emploi qu'elle en faisait, conformément aux directives applicables et compte tenu du contexte dans lequel elle évoluait, et de faire figurer dans le projet de budget suivant et dans le rapport sur l'exécution du budget des renseignements détaillés sur les activités de la Mission relatives aux programmes (résolution 74/290, par. 19).

58. Tout en prenant note des progrès accomplis dans l'exécution des activités relatives aux programmes, le Comité consultatif est d'avis qu'il convient d'établir à cette fin un plan de mise en œuvre prévoyant l'exécution de projets à moyen et long terme. Le Comité considère également que les projets devraient être évalués régulièrement et que les ressources devraient être allouées en

priorité à ceux qui ont les retombées les plus concrètes, compte étant tenu des meilleures pratiques et des enseignements tirés des évaluations. Le Comité compte que des informations détaillées sur l'évaluation des projets et les enseignements tirés de cet exercice seront présentées dans le prochain projet de budget.

Initiatives dans le domaine de l'environnement

59. Le Secrétaire général indique que la MINUSMA continuera de gérer les incidences environnementales de ses opérations et de mettre en œuvre son plan d'action pour l'environnement. En ce qui concerne les sources d'énergie renouvelables, le Secrétaire général précise que des groupes électrogènes hybrides seront achetés durant l'exercice 2020/21 pour être utilisés lors des opérations sur le terrain, et que ceux-ci ne fourniront qu'environ 0,32 % du total de l'électricité produite. En outre, un accord de partenariat public-privé a été négocié pour permettre l'installation d'un système photovoltaïque d'une puissance de 3 MW équipé d'un dispositif de stockage liquide écologique à Bamako, en tant que projet pilote (A/75/767, par. 33, 95 et sect. V). **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie environnementale pluriannuelle visant à réduire l'empreinte des opérations de maintien de la paix, et a prié le Secrétaire général de renforcer les mesures prises pour la mettre en œuvre dans toutes les missions de maintien de la paix, compte tenu des cinq piliers qui y sont énoncés, en fonction des conditions régnant sur le terrain et dans le plein respect des règles et règlements applicables, et de lui rendre compte de la question dans son rapport d'ensemble suivant (résolution 74/290, par. 17). Le Comité compte que des informations supplémentaires sur les mesures d'efficacité et les sources d'énergie renouvelables, notamment sur l'accord de partenariat public-privé portant sur l'installation, dans le cadre d'un projet pilote, d'un système de stockage liquide à Bamako, seront présentées dans le prochain projet de budget.** Il formule d'autres observations sur les activités menées dans le domaine de l'environnement dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/75/822).

Représentation équilibrée des femmes et des hommes

60. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2021, la proportion de femmes parmi le personnel recruté sur le plan international de la MINUSMA était de 31 % à la classe P-5 et aux classes supérieures, de 31 % aux classes P-1 à P-4 et de 26 % dans la catégorie du Service mobile, et celles-ci représentaient 18 % du personnel recruté sur le plan national. Il a également été informé qu'au cours des quatre dernières années, le nombre de femmes dans les effectifs civils de la MINUSMA avait augmenté, en particulier parmi le personnel recruté sur le plan international, et que la Mission avait favorisé la parité des sexes en publiant un plan de mise en œuvre destiné à promouvoir la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies. Ce document, qui porte sur la période de 2021 à 2028, fixe des objectifs à atteindre au 31 décembre de chaque année et présente les mesures et stratégies à mettre en place pour attirer davantage de candidates qualifiées. **Le Comité consultatif note que les femmes sont sous-représentées parmi le personnel de la MINUSMA et compte que celle-ci ne ménagera aucun effort pour remédier à cette situation et que des informations à ce sujet seront présentées dans les futurs rapports.** Il examine plus avant la question de la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/75/822).

Transformation de postes et emplois de temporaire soumis à recrutement international en postes et emplois soumis à recrutement national

61. En ce qui concerne la transformation de postes et emplois de temporaire soumis à recrutement international en postes et emplois soumis à recrutement national, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que la Mission avait rédigé en 2018 un document-cadre dans l'optique de créer un groupe de travail chargé de mettre ce projet en œuvre. Les problèmes de sécurité rencontrés au cours des cinq dernières années et la récente pandémie de COVID-19 ont toutefois empêché la Mission de constituer ce groupe de travail. Elle a toujours l'intention de créer le groupe de travail lorsque la situation le permettra et continuera à s'employer à recourir davantage à du personnel recruté sur le plan national et à identifier les postes et emplois qui pourraient être transformés en postes et emplois soumis à recrutement national.

62. **Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 74/290, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins de la Mission. Le Comité consultatif compte que des informations détaillées sur les efforts faits pour transformer les postes et emplois de temporaire soumis à recrutement international en postes et emplois soumis à recrutement national seront présentées dans le prochain projet de budget.**

VI. Conclusion

63. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/75/623). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 1 549 000 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ainsi que le montant de 27 271 900 dollars correspondant aux autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2020 soient portés au crédit des États Membres.**

64. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 sont indiquées à la section IV du projet de budget (A/75/767). **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 8 755 400 dollars et ramenés de 1 183 917 900 dollars à 1 175 162 500 dollars. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir des crédits de 1 175 162 500 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.**